



## Conditions générales complémentaires Garantie décès par accident

---

Version	002
Date	26 mars 2024

---

NN Insurance Belgium nv  
Avenue Fonsny 38  
B-1060 Brussel

NN Insurance Belgium SA, entreprise d'assurances agréée par la BNB sous le numéro 2550 pour les Branches 1a, 2, 21, 22, 23, 25, 26 et prêteur en crédit hypothécaire agréé par la FSMA sous le code 0890270057 - Siège social : Avenue Fonsny 38, B-1060 Bruxelles - RPM Bruxelles, Belgique - TVA BE 0890.270.057 - BIC : BBRUBEBB - IBAN : BE28 3100 7627 4220 - [www.nn.be](http://www.nn.be) - FSMA : Rue du Congrès 12/14, 1000 Bruxelles, [www.fsma.be](http://www.fsma.be). BNB : Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, [www.bnb.be](http://www.bnb.be).

## Sommaire

1.	<i>Dans ces conditions générales complémentaires, qu'entend-on par ... ?</i> .....	3
2.	<i>Quelle couverture d'assurance cette garantie complémentaire prévoit-elle ?</i> .....	3
3.	<i>Où cette garantie complémentaire est-elle valable ?</i> .....	3
4.	<i>Quand cette garantie complémentaire est-elle valable ?</i> .....	4
5.	<i>Tous les évènements sont-ils couverts</i> .....	4
6.	<i>Qui est le bénéficiaire de la garantie complémentaire ?</i> .....	4
7.	<i>Comment se déroulent la déclaration et l'indemnisation ?</i> .....	4
8.	<i>La prime</i> .....	4
9.	<i>Pouvons-nous modifier les présentes conditions générales complémentaires ?</i> .....	4
10.	<i>Pouvez-vous interrompre cette garantie complémentaire ?</i> .....	5
11.	<i>Comment pouvez-vous communiquer avec nous ?</i> .....	5
12.	<i>Comment pouvez-vous introduire une plainte ?</i> .....	5
13.	<i>Quelle est notre position face à d'éventuels conflits d'intérêts ?</i> .....	5
14.	<i>Où puis-je trouver d'autres documents ?</i> .....	5
	<i>Annexe : Protection de la vie privée</i> .....	6

# Conditions générales complémentaires

## Décès par accident

Ces conditions générales complémentaires complètent les conditions générales “Donation Care”, “Omni Care” ou “Succession Care” et sont d’application si la garantie complémentaire décès par accident est reprise dans les conditions particulières. Ces conditions générales complémentaires doivent toujours être lues avec les conditions générales de la garantie principale et avec les conditions particulières. Les conditions générales de la garantie principale s’appliquent également à la présente garantie complémentaire, sauf si ces conditions générales complémentaires y dérogent.

### 1. Dans ces conditions générales complémentaires, qu’entend-on par ... ?

#### “Garantie principale” et “Garantie complémentaire” :

La garantie principale est la couverture décès telle que décrite dans les conditions générales et particulières “Donation Care”, “Omni Care” ou “Succession Care”. La garantie complémentaire est la garantie décès par accident telle que décrite dans les présentes conditions générales complémentaires et dans les conditions particulières. Il ne peut pas y avoir de garantie complémentaire sans garantie principale.

#### “Accident” :

Par accident, il faut comprendre l’événement soudain qui entraîne le décès de l’assuré(e) dans les 365 jours qui suivent la survenance de cet événement, dont la cause est externe, c.-à-d. sans lien avec l’état mental ou physique de l’assuré(e).

### 2. Quelle couverture d’assurance cette garantie complémentaire prévoit-elle ?

Si l’assuré(e) décède des suites d’un accident au cours de la période assurée mentionnée dans les conditions particulières, nous versons au bénéficiaire le capital mentionné dans les conditions particulières pour cette couverture.

### 3. Où cette garantie complémentaire est-elle valable ?

En principe la couverture est valable dans le monde entier. Toutefois, il n’y a pas de couverture si l’assuré se rend dans un pays ou une région pour lesquels le ministère des affaires étrangères a émis un avis de voyage négatif. Si l’assuré séjourne dans un pays ou une région que le gouvernement belge conseille de quitter, l’assuré doit suivre cette recommandation dans un délai de 14 jours. Dans le cas contraire, la couverture n’existe que si le bénéficiaire démontre que l’assuré n’a pas pu quitter le pays ou la région pour cause de force majeure.

#### **4. Quand cette garantie complémentaire est-elle valable ?**

La garantie complémentaire suit la garantie principale. Elle prend fin de plein droit au moment où la garantie principale prend fin.

#### **5. Tous les évènements sont-ils couverts**

Les évènements qui sont exclus des conditions générales de la garantie principale ne sont pas couverts.

De plus, est exclu de la couverture, le décès de l'assuré(e) qui est la conséquence directe ou indirecte de l'un des évènements suivants :

- Le suicide indépendamment du moment
- Les accidents résultants directement ou indirectement la consommation de drogues, l'usage excessif de drogues, l'alcoolisme ou la toxicomanie
- Toute forme de pratique sportive professionnelle, y compris les séances d'entraînement

#### **6. Qui est le bénéficiaire de la garantie complémentaire ?**

Le bénéficiaire est le même que celui de la garantie principale, sauf stipulation contraire expresse dans les conditions particulières.

#### **7. Comment se déroulent la déclaration et l'indemnisation ?**

Tout évènement doit nous être signalé dans un délai de 30 jours. En cas de déclaration tardive, nous pouvons diminuer notre intervention à concurrence du préjudice subi en raison de la déclaration tardive. La déclaration doit mentionner le lieu, la date, l'heure et les circonstances du décès.

#### **8. La prime**

La prime relative à la garantie complémentaire est mentionnée dans les conditions particulières et doit être payée en même temps que la prime de l'assurance principale. Toutefois, vous pouvez toujours interrompre le paiement de la prime de la garantie complémentaire, sans interrompre pour autant le paiement de la prime de la garantie principale. Le fait d'interrompre le paiement de la prime de la garantie complémentaire implique la résiliation immédiate de la couverture de la garantie complémentaire.

#### **9. Pouvons-nous modifier les présentes conditions générales complémentaires ?**

Oui, dans les limites prévues par la législation relative au droit des assurances et la protection du consommateur. En cas de modification, vous êtes informés au plus tard 1 mois avant l'application effective de la modification, ainsi que de votre droit de procéder gratuitement au rachat dans les 2 mois qui suivent la notification de cette modification. L'absence de réaction de votre part dans ce délai sera considérée comme un consentement tacite.

## 10. Pouvez-vous interrompre cette garantie complémentaire ?

Vous pouvez interrompre cette garantie complémentaire à tout moment, sans pour autant résilier la garantie principale. Le cas échéant, vous devez nous informer par écrit (daté et signé) de votre souhait de l'interrompre. L'interruption prend effet à la date à laquelle nous sommes en possession des renseignements nécessaires (votre identification, l'accord des bénéficiaires acceptants). L'inverse n'est pas possible. Si vous résiliez la garantie principale, vous résiliez aussi automatiquement la présente garantie complémentaire. La garantie complémentaire n'a pas de valeur de rachat ; elle ne peut pas non plus être remise en vigueur une fois qu'elle a été résiliée.

## 11. Comment pouvez-vous communiquer avec nous ?

Vous pouvez communiquer avec nous par voie postale (Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles) ou électronique, à moins que la loi en stipule autrement. Si vous communiquez avec nous par voie électronique, nous pouvons aussi répondre par voie électronique. La communication entre vous et nous se fait à la dernière adresse mutuellement communiquée.

## 12. Comment pouvez-vous introduire une plainte ?

Toute plainte peut être introduite :

- Chez nous : NN, Quality Team, Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles, [plaintes@nn.be](mailto:plaintes@nn.be), en premier lieu et,
- Auprès de l'ombudsman des assurances : Square De Meeûs 35, 1000 Bruxelles, [www.ombudsman-insurance.be](http://www.ombudsman-insurance.be), le cas échéant.

Le fait d'introduire une plainte auprès de notre service compétent ou de l'ombudsman ne porte pas préjudice à votre droit de recourir à la justice. Seuls les tribunaux belges sont compétents.

## 13. Quelle est notre position face à d'éventuels conflits d'intérêts ?

Notre politique en la matière est décrite sur notre site internet [www.nn.be](http://www.nn.be) sous la rubrique "documents légaux". Vous pouvez aussi obtenir ce document sur simple demande.

## 14. Où puis-je trouver d'autres documents ?

Tous les documents pertinents (comme les présentes conditions générales, notre politique en matière de conflits d'intérêts, fiche produit, ...) se trouvent sur notre site internet [www.nn.be](http://www.nn.be) sous la rubrique "documents légaux". Vous pouvez aussi obtenir tous ces documents sur simple demande.

## **Annexe : Protection de la vie privée**

Les données à caractère personnel que vous, en tant que personne concernée, nous communiquez, maintenant ou plus tard, sont traitées par NN Insurance Belgium SA, Avenue Fonsny 38 à 1060 Bruxelles, le responsable du traitement.

Vous pouvez joindre notre Data Protection Officer (DPO), notamment pour obtenir des informations complémentaires concernant le traitement de vos données à caractère personnel, comme suit : Data Protection Officer (DPO), Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles ou [dpo@NN.be](mailto:dpo@NN.be).

Les bases juridiques ainsi que les finalités du traitement de vos données à caractère personnel (exceptées les données à caractère personnel concernant votre santé dont le traitement se fait sur base de votre consentement explicite) sont les suivantes :

- l'exécution de votre ou vos contrats d'assurance ou, des mesures précontractuelles, à savoir la souscription du contrat et notamment la détermination et l'acceptation du risque, la gestion et l'exécution du contrat, la gestion des sinistres ainsi que le règlement de la prestation du contrat, y compris le cas échéant au profit d'un tiers;
- le respect d'obligations légales, entre autre la réglementation relative aux assurances, la directive sur la distribution d'assurances (IDD), la réglementation relative aux assurances dormantes, la réglementation relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et infractions apparentées, la Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA), les Common Reporting Standards (CRS);
- les intérêts légitimes de NN Insurance Belgium SA, à savoir la fourniture et la gestion de services d'assurance en général, en ce compris l'amélioration des couvertures souscrites, la gestion de notre fichier de clients et de vente, la prévention d'irrégularités (notamment, la prévention de et la lutte contre la fraude), le marketing direct de nos produits et leur promotion (sauf par e-mail) et le traitement à des fins statistiques.

Les données à caractère personnel que vous nous fournissez dans le cadre de l'exécution du contrat ou de mesures précontractuelles et, du respect des obligations légales y relatives, sont nécessaires à la conclusion du contrat. À défaut de cette communication, il n'est pas possible de souscrire le contrat.

Aux fins précitées et sur les bases juridiques y relatives, vos données à caractère personnel peuvent être transmises et traitées par les différents services de NN Insurance Belgium SA, les entités du Groupe NN, leurs représentants en Belgique, leurs correspondants à l'étranger, leurs réassureurs, leurs bureaux de règlement des sinistres, un expert, un avocat, un conseiller technique, aux partenaires de distribution, aux sous-traitants et prestataires de services des entités du Groupe NN, aux sous-traitants et prestataires de services des partenaires de distribution, à toute personne ou entité qui introduit un recours ou contre laquelle un recours est introduit dans le cadre des contrats souscrits et, aux pouvoirs publics. Une liste actualisée des destinataires de vos données à caractère personnel est disponible sur demande auprès de notre DPO.

Vos données sont généralement traitées au sein de l'Union européenne (UE). Dans certains cas, les données à caractère personnel sont traitées en dehors de l'UE. Afin de garantir la sécurité de vos données à caractère personnel, nous prenons dans ces cas des mesures en concluant nous-mêmes des conventions dans lesquelles nous passons des accords comparables sur la sécurité des données à caractère personnel, donc comme nous le faisons au sein de l'UE.

Nous conservons vos données à caractère personnel le temps nécessaire à la poursuite des finalités susmentionnées. Nous devons ainsi tenir compte des délais imposés par des dispositions légales ou réglementaires en matière de conservation des

données à caractère personnel et/ou des documents (pré-)contractuels ainsi que des délais de prescription applicables en la matière compte tenu notamment des causes légales de suspension et d'interruption de cette prescription.

Vous disposez des droits suivants à l'égard de vos données à caractère personnel :

- le droit d'accès ;
- le droit de rectification ;
- le droit à la limitation de leur traitement, qui s'exerce sans préjudice au droit pour NN Insurance Belgium SA de conserver vos données à caractère personnel ou encore, du traitement de ces données pour la constatation, l'exercice ou la défense de ses droits en justice ;
- le droit à la portabilité pour autant que le traitement soit basé sur l'exécution du contrat ou de mesures (pré-) contractuelles ;
- le droit de demander l'effacement pour autant que leur traitement soit basé, soit sur l'exécution du contrat ou de mesures (pré-) contractuelles, compte tenu cependant des obligations en matière de délais de conservation auxquels NN Insurance Belgium SA est soumis, soit sur l'intérêt légitime de NN Insurance Belgium SA s'il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement ;
- le droit de vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel lorsque celui-ci est basé sur l'intérêt légitime de NN Insurance Belgium SA et pour autant, qu'il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement. Cependant, vos données à caractère personnel sont traitées à des fins de prospection (marketing direct), y compris au profilage dans la mesure où il est lié à une telle prospection, vous pouvez vous opposer à leur traitement à tout moment et sans justification.

Vous pouvez exercer les droits susmentionnés de manière gratuite en principe, en envoyant une demande datée et signée ainsi qu'une preuve d'identité à notre DPO. La question de savoir si vous pouvez ou non exercer vos droits dépend de la finalité du traitement et de la base juridique du traitement.

Vous avez une plainte concernant la manière dont NN gère vos données à caractère personnel ? Dans ce cas, contactez notre équipe Quality Care Center, Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles ou via l'adresse [plaintes@nn.be](mailto:plaintes@nn.be).

Vous pouvez aussi introduire une plainte auprès de l'Autorité de protection des données ([contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be) ou via le site web (<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen/agir/contact>).

Vous pouvez consulter notre déclaration de vie privée complète via l'adresse suivante : <https://www.nn.be/fr/declaration-de-confidentialite>.

Cette information est basée sur le Règlement Général sur la Protection des données du 27 avril 2016, en vigueur depuis le 25 mai 2018.

Version 1.4 - Underwriting